

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 12 septembre 2019

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs François TROMBINI, Jean-Claude BRETNACHER, Franck ROGOVITZ, Philippe SCHUTZ, Jean-Victor STARCK, Thierry UJMA et François PAYSANT, Vice-présidents

membres en fonction : 10

membres présents : 8

Dont représentés : 0

membres absents : 2

POINT n°1 : Adhésion à Mob'In

Monsieur le Président rappelle au bureau la reprise en régie du service Soli'Bus depuis le 01/04/2019. L'association précédemment gestionnaire du service adhère depuis de nombreuses années à la plateforme Mob'In Grand Est. Celle-ci a pour charge de promouvoir la mobilité solidaire, au cœur de l'activité du Soli'Bus. Le coût annuel de l'adhésion est de 250 €.

L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'adhérer à Mob'In Grand Est,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°2 : Rénovation de la cuisine centrale communautaire – Modification du marché public – Lots 3 et 6

Monsieur le Président informe le bureau des propositions de modification du marché citées en objet faite par le maître d'œuvre.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Vu les procès-verbaux d'examen de ces modifications,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la modification du marché citée en objet :
 - Lot 3 – Menuiseries Bardage Serrurerie pour un montant de 2800 € HT, faisant passer le montant du marché à 102813 €, soit une plus-value de 2,8 %,
 - Lot 6 – Résine pour un montant de 8705 € HT, faisant passer le montant du marché à 38605 €, soit une plus-value de 29,1 %,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Construction d'un multiaccueil à Hargarten-aux-Mines – Modification du marché public – Lots 4, 5 et 15

Monsieur le Président informe le bureau des propositions de modification du marché citées en objet faite par le maître d'œuvre.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Vu les procès-verbaux d'examen de ces modifications,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la modification du marché citée en objet :
 - Lot 4 – Plâtrerie (modification n°2) pour un montant de 1053,36 € HT, faisant passer le montant du marché à 50567,87 €, soit une plus-value globale de 13,7 %,
 - Lot 5 – Menuiseries Extérieures (modification n°2) pour un montant de 865 € HT, faisant passer le montant du marché à 111892 €, soit une plus-value de 6,3 %,
 - Lot 15 – VRD (modification n°2) pour un montant de 8398,87 € HT, faisant passer le montant du marché à 167623,80 €, soit une plus-value de 14,1 %,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°4 : Marché d'exploitation des installations de génie climatique – Modification du marché public n°1

Monsieur le Président informe le bureau de la proposition de modification du marché citée en objet.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Vu le procès-verbal d'examen de cette modification,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la modification du marché citée en objet,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°5 : Convention de servitude de passage sur la commune de Condé-Northen

Monsieur le Président rappelle les travaux d'assainissement au niveau de 5 maisons dans le quartier du moulin et estime qu'il y a lieu de délibérer pour l'autoriser à signer la convention de servitude et demander son inscription au livre foncier.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à recevoir et signer l'acte administratif de servitude pour le passage d'une canalisation d'assainissement tel que présenté,

- 2) *De recevoir les actes en la forme administrative,*
- 3) *De charger Monsieur Jean-Claude BRETNACHER de représenter la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois pour signer l'acte de cette servitude de passage, d'entretien et de maintien d'une canalisation publique d'assainissement constituée sur la parcelle :*
 - *Ban de Condé-Northen section 7 parcelle n° 33,34,35,39 et 40 au nom de SAS Immo Services Lorraine, propriétaire en propre*
- 4) *De solliciter l'exemption des droits de timbre et d'enregistrement en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts.*
- 5) *De demander les inscriptions correspondantes au Livre Foncier*
- 6) *De ne pas verser d'indemnité de servitude correspondante,*
- 7) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

Les membres du Bureau,

André BOUCHER,

Pascal RAPP,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

François TROMBINI,

Jean-Claude BRETNACHER,

Jean-Victor STARCK,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

François PAYSANT,